

Commission Recherche Plénière 27 juin 2023

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, N. Batut, I. Chourpa, P. Coutelle, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, B. Giraudeau, R. Grouille, S. Janniard, T. Josse,

I. Laffez, A. Madoeuf, K. Maheo, S. Mougin, A. Oudin, W. Raoul, , L. Seabra, S. Servais,

Invités : I. Guillouet, C. Lebosse (suppléante collègue Etudiants)

Excusés :

J.-C. Billaut, P. Boissé, D. Boisseuil, B. Brizard, Ph. Canguilhem, G. Dubreuil, M.-L. Gély, S. Josso, M.-F. Lartigue, S. Leturcq, M. Porcheron, S. Roland, B. Saulnier C. Van Heijenoort, P. Vourc'h

Emmanuelle Huver ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Changement de direction adjointe au LLL – pour avis
3. Statuts des PUF – annexe 1 – pour avis
4. Décharges au titre de la recherche – annexe 2 – pour avis
5. Création Convention formation – recherche – Cracow University of Technology (Pologne) – Université de Tours – Laboratoire BBV – UFR Sciences et Techniques et Sciences Pharmaceutiques - annexe 3 - pour avis
6. Avenant à la convention constitutive du GIS E.I.R.E. : Etudes irlandaises : Réseaux et Enjeux – annexe 4 – pour avis
7. Avenants aux conventions INRAE pour les UMR BOA et ISP – Annexe 5 – Annexe 6 – Annexe 7 – pour avis
8. AAP Petits équipements – annexe 8 – pour décision

1. – Informations générales

A – Lancement de UT Net

L'université vient de lancer un nouvel intranet. Le sommaire et les contenus ont été complètement retravaillés.

Dans la sous-partie Recherche, sont disponibles les comptes-rendus des commissions recherche, les ordres du jour, les annexes...

Le guide des DU avec une multitude de rubriques autour de la sécurité dans les unités, des RH, des appels à projets... est également à disposition.

Accès direct :

<https://utnet.univ-tours.fr/fr/services-directions/recherche/commission-recherche.html>

Toute suggestion est bienvenue, dans une perspective d'amélioration de cet outil.

B - IUF

Quatre enseignants-chercheurs de l'UT ont obtenu l'IUF cette année (1 senior et 3 juniors) – dont 3 IUF en SHS

- Hervé Breton, (PR - EES) IUF Sénior
- Sophie Large, (MC - ICD) IUF Junior
- Arnaud Perrot (MC - CESR) IUF Junior
- Antonine Nicoglou (MC - IBrain) IUF Junior

C - Préciput

En 2023, l'université de Tours va percevoir environ 600 000 € de préciput.

L'université de Tours utilise le préciput prioritairement pour financer des actions transversales et/ou fédératives et des recrutements de personnel sur des missions d'appui, transversales et/ou fédératives.

Dans cette perspective, le préciput finance déjà actuellement les dépenses suivantes :

- Appui aux plateaux techniques
- Adhésion aux pôles de compétitivité
- Adhésion aux GIS (en cas de GIS payant)
- Salaire d'un.e chargé.e d'affaires du SPIV

Ces dépenses représentent un peu plus de 100 000 € par an.

Compte tenu des sommes perçues, d'autres dépenses possibles ont été identifiées par la commission recherche. Pour mémoire (cf. CRP du 22 novembre 2022) :

- Appui au montage et/ou au développement de projets structurants portés par l'établissement ou prioritaires pour l'établissement ou portés par plusieurs unités de recherche (ex. : cabinet)

>> avec un appui privilégié pour des actions développées dans le cadre de Neolaia ou incluant Neolaia

- Financement de cabinets pour des montages de projets européens type ERC, avec co-financement de l'unité de recherche porteuse
- Accorder la priorité à des cabinets qui sont rémunérés sur résultats positifs
- Financement total ou partiel de personnels d'appui à des missions transversales et/ou fédératrices présentant une plus-value pour la recherche (optimisation des fonctions support de l'établissement)
- Co-financement de la maintenance des infrastructures, plateformes ou équipements transversaux (dont ceux des PST, CER, CETU)
- Co-financement de la mise aux normes ISO des plateformes
- Financement d'obtention de résultats préliminaires en amont de dépôt ANR
- Appui aux jeunes MCF type « trampoline » pour les ANR JCJC
- Réserve pour les imprévus : prestations internes sur projet (si les financeurs les rejettent après bilan), panne d'équipements lourds et collectifs, etc.

Les demandes au fil de l'eau seront étudiées 3 fois par an.

D - Augmentation du point d'indice

L'augmentation du point d'indice a été annoncée pour le 1er juillet 2023 : +1,5%.

Il est à craindre que, comme les dernières fois, ce ne soit pas compensé pour les personnels sur plafond établissement... (soit 2,1 Millions d'euros non compensés)

L'UT se trouve donc devant une difficulté majeure :

- Le plafond d'emploi Etat n'est pas relevé
- La sous-dotation en emplois de titulaires oblige l'UT à procéder à des recrutements sur son plafond propre – dont l'augmentation du point d'indice n'est ensuite pas compensée.

C'est bien ce paradoxe structurel qui a été signalé dans les observations établissement adressées au Hcéres.

E - Résidence d'artiste : cette année BBV sur les champignons

Suite aux auditions qui ont eu lieu lundi 22 mai dernier, c'est la plasticienne Camille Fischer qui sera en résidence d'artiste à l'Université de Tours en 2023-24 et plus particulièrement au sein de l'UR BBV.

F - Pôle SAPS : arrivée nouvelle responsable

Alice Nué, nouvelle responsable du pôle SAPS, va remplacer Anne Chaillot

2. Changement de directions – pour avis

A - UMR CNRS LLL

L'assemblée générale de l'UMR a désigné Sylvester OSU comme le prochain DU adjoint du LLL dans le cadre du projet 2024-2028 (le DU relève de l'université d'Orléans) Pour mémoire, cette UMR est bi-site avec l'université d'Orléans. La prise d'effet se fera donc au 1^{er} janvier 2024.

- ☉ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition

B – Unité de recherche PAVEA

L'assemblée générale de l'unité a désigné Célia MAINTENANT comme la DU de PAVEA jusqu'au 31 décembre 2023.

- ☉ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

C – Ecole doctorale SSBCV

Le conseil de l'ED SSBCV a désigné Christelle SUPPO comme la prochaine directrice de l'ED dans le cadre du projet 2024-2028 La prise d'effet se fera donc au 1^{er} janvier 2024.

- ☉ **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition**

Pour : 21 / Abstention : 1 / Contre : 0

3. Statuts des PUFr – annexe 1 – pour avis

Suite à la démission du directeur des PUFr au 31 décembre 2022, une réflexion a été menée et a conduit à une réorganisation des PUFr. Avant d'en arriver à une proposition, il y a eu :

- Une consultation du comité éditorial et du service des PUFr
- Une exploration autour d'une réorganisation de la direction qui a conduit à un modèle bicéphale : un directeur éditorial / un président du comité éditorial (= un EC)
- La refonte des statuts qui ne concernaient jusqu'alors que le comité éditorial des PUFr. Le nouveau texte est élargi à l'ensemble du fonctionnement des PUFr.

Le résultat de ce travail a ensuite été soumis pour échanges à :

- Deux représentants du comité éditorial : S. Leturcq et F. Velge Roussel
- Au service des PUFR

Il a ensuite été soumis au CSA (ancien CHSCT + CT) qui a conduit à une :

- Précision du rôle et du statut des deux membres de la direction
- Précision du rôle du comité éditorial, qui se trouve ici renforcé

Après cette présentation, les membres de la commission recherche échangent sur les statuts et proposent des améliorations notamment sur la définition des rôles entre le directeur éditorial et le président du comité éditorial qui conduisent à modifier les articles 6 et 10. Le nombre de mandats du président du Comité Editorial est limité à 3 soit 15 ans maximum (article 3). Les corrections proposées sont rédigées et introduites dans les documents pendant la séance. La commission recherche se prononce ainsi sur les documents amendés.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable sur cette proposition.**

Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 6

4. Décharges au titre de la recherche – annexe 2 – pour avis

Les décharges au titre de la recherche font l'objet chaque année d'un appel et sont jusqu'ici financées à 100% par l'UR. Elles concernent :

- Direction adjointe ou direction d'équipes dans une UMR multi-équipes
- Coordination d'un projet de recherche
- Recherche soutenue par l'UR demandeuse

Ce mode de fonctionnement pose plusieurs problèmes pour les directions adjointes ou les coordinations de projets :

- Une assise juridique peu sûre
- Un dispositif peu équitable : seules les UR qui en ont les moyens peuvent financer ces décharges. Et cela réduit d'autant la dotation de base pour les UR qui choisissent de les financer.
- Un dispositif peu transparent avec le constat de grosses disparités entre les UR (de 20 à 64h pour la coordination d'un projet par exemple) ; Voire, pour le financement de décharges pour des projets non financés : des formes de CRCT déguisées qui échappent à toute consultation des instances.

Par ailleurs, pour les directions d'unité

- Le mode de calcul actuel des décharges induit une très forte disparité dans la dernière tranche (équipes de plus de 20 personnes)
- L'établissement est en train de lister les différentes fonctions éligibles au titre de la composante C2 du Ripéc : cette liste inclura les DU et les appuis à la direction des UR (ainsi que les directions et directions adjointes d'ED).

>> si le financement de la composante C2 du Ripéc est obtenu, cela redonnera des marges de manœuvre dans la dotation de la CR (par exemple pour la dotation des UR)

Enfin, pour les décharges pour projet de recherche, les pratiques étaient très variables (nombre d'heures de décharge attribuées, nature de l'implication dans le projet de recherche : coordination, coordination locale, simple participation etc.). La proposition est donc de convenir des cas de figure qui donnent lieu à décharges et du montant de celles-ci. Il est proposé, notamment, de prendre en compte des coordinations de projet uniquement (et non l'implication dans des projets) et de se concentrer sur les différents types de projets de recherche que l'UT souhaite valoriser, comme :

- Les ERC / projets européens

- Les AAPG-ANR, car c'est ce qui rapporte du préciput.

En résumé, le souhait est de travailler à une proposition plus équitable, transparente et généralisable, pour les différents cas de figure retenus.

Le tableau soumis vise à préciser :

- ce qui sera financé avec le montant des décharges
- les modes de financement de ces décharges

Il est à noter :

- o Que ce dispositif devrait alléger le travail du CAC, car les dossiers ne seront plus examinés individuellement, mais en fonction des « montants » indiqués dans le tableau.
- o Que ce sont des décharges, donc pas d'heures complémentaires possibles
- o Que ce sont des plafonds. Les collègues peuvent prendre moins.
- o Que pour les DU et les appuis à la direction d'unité, si cela est financé par la composante C2 du Ripec, alors il s'agit d'une prime transformable en décharge (au choix). Dès lors qu'il y a décharge, il n'est plus possible de faire des heures complémentaires.

La commission recherche discute de ces propositions. Elle insiste notamment sur le fait que ces primes devraient autant que possible, et sauf exceptions, être prises en décharge plus qu'en prime.

Elle demande également l'ajout d'une précision sur le document, à savoir : qu'une décharge ne soit possible qu'en cas de service plein (pas de décharge en cas de sous-service). La commission recherche se prononce ainsi sur le document amendé.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

Il est à noter que ce travail sera également réalisé pour les directions des ED l'année prochaine, il suppose une concertation entre les ED, mais aussi entre UO, UT et Insa.

5. Création Convention formation – recherche – Cracow University of Technology (Pologne) – Université de Tours – Laboratoire BBV – UFR Sciences et Techniques et Sciences Pharmaceutiques – annexe 3 – pour avis

Il s'agit d'une convention entre BBV et l'Université de Technologie de Cracovie (Faculté de Génie chimique) qui comporte un volet formation et un volet recherche et dont la durée est de 5 ans.

Il s'agit plus précisément de mettre en place des :

- travaux conjoints sur les thèmes suivants : Biotechnologie, Cosmétique, Phytochimie ; génie chimique ;
- échanges de doctorants et masterants mais aussi de chercheurs et enseignants chercheurs,
- échanges d'informations, rédaction d'articles conjoints, organisation de séminaires

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

6. Avenant à la convention du GIS E.I.R.E. : Etudes irlandaises : Réseaux et Enjeux – annexe 4 – pour avis

Il s'agit de renouveler ce GIS dont l'UT est partenaire depuis de nombreuses années et qui connaît une évolution de ses axes scientifiques :

- Axe 1 : Repenser la place de l'Irlande dans le monde : configurations d'hier, nouvelles réalités. *Repositioning Ireland in the world : old configurations, new realities*
- Axe 2 : Droits humains et enjeux démocratiques en Irlande. Human rights and democracy in Ireland
- Axe 3 : Ecologies sensibles et récits environnementaux. Sensory ecologies and environmental dialogues (seeds)

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

7. Avenants aux conventions INRAE pour les UMR BOA et ISP – annexe 5 – annexe 6 – annexe 7 – pour avis

Il s'agit d'avenants afin de couvrir juridiquement l'année 2023, car suite à la crise liée au COVID, les évaluations par le HCERES ont été décalées dans le temps et par voie de conséquence la mise en place du prochain contrat quinquennal débutera au 1^{er} janvier 2024 (au lieu initialement du 1^{er} janvier 2023).

Ces avenants modifient essentiellement la durée qui passe de 5 à 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

8. AAP Petits équipements – annexe 8 – pour décision

Il s'agit d'un appel à projets récurrent, lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement qui a voté une enveloppe de 40 000 € pour 2023. Cet appel vise à aider les unités de recherche dans l'acquisition ou la réparation d'un petit équipement scientifique, sous réserve d'un co-financement de leur part et à minima équivalent, et dans la limite de 5 000€.

Il est rappelé que les équipements privilégiés dans cet appel à projets sont ceux qui servent en routine de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière. Sont écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Cette année, 11 dossiers ont été transmis pour des demandes de subvention atteignant un total de 39 000€ (en incluant les co-financements par les unités de recherche, on atteint un total de 86 000€). Toutes les demandes relèvent du secteur SST. Après avoir écouté les rapporteurs, la commission recherche **émet un avis favorable à l'unanimité** sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de 39 708 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.